Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1908)

Heft: 74

Rubrik: Expositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LISTE DES MEMBRES

Nous comptions faire paraître la liste de nos membres avec ce numéro du journal.

Réflexion faite il nous paraît préférable de nous conformer à l'art. 25 des statuts qui prévoit que cette liste sera envoyée aux sociétaires en même temps que le compte rendu de l'assemblée générale.

Tous les candidats reçus à cette assemblée pourront donc figurer sur la prochaine liste.

MEMBRES PASSIFS

Plusieurs sections nous demandent ce que deviennent les cotisations des membres passifs et quel est l'emploi qui doit être fait de cet argent.

L'assemblée générale de Fribourg a décidé que la cotisation des membres passifs était acquise à la Caisse centrale pour les ³/₄ l'autre ¹/₄ restant la propriété de la section où ces membres sont présentés.

C'est donc l'intérêt de chaque section d'avoir le plus possible de membres passifs.

Quant à l'emploi de ces fonds, rien n'a été décidé, et l'on n'a pas prévu de destination spéciale à cette nouvelle ressource pour notre caisse.

Cela ne sera pas difficile d'ailleurs, si on en manifeste l'intention. Il y a du choix. La question est de savoir s'il n'est pas préférable de laisser au Comité central l'initiative d'une proposition faite au moment voulu, suivant l'état de la caisse, plutôt que de prévoir trop à l'avance une destination à laquelle il faudrait se tenir coûte que coûte.

En tous les cas il n'y a rien qui presse, on peut attendre le moment où les ressources dépasseront les dépenses occasionnées par la création de ces nouveaux membres.

Il ne faut pas oublier que nous aurons à payer l'estampe que nous leur devons et que l'obligation de leur servir le journal nous impose une transformation de notre organe qui n'ira pas sans quelques sacrifices.

Une chose que l'on pourrait admettre c'est que les cotisations à vie de 200 fr. devraient être ajoutées au fond que nous possédons en banque sans que le Comité central puisse en disposer autrement qu'après une décision formelle de l'assemblée générale.

Cette question figurera à l'ordre du jour ds l'assemblée générale. A. S.

EXPOSITIONS

EXPOSITION DE BALE

Les formulaires et règlements pour le Salon fédéral viennent d'être envoyés aux intéressés.

Les artistes qui n'auraient pas reçu ces différents papiers doivent s'adresser pour les obtenir au secrétaire de l'Exposition fédérale des Beaux-Arts, Département de l'Intérieur.

Une innovation heureuse à signaler est celle des Jurys de classe pour le placement des œuvres dans les différentes catégories (art 2 a).

Pendant que nous sommes sur ce chapitre du placement, nous nous permettons de rappeler à M. le président de la Commission le désir exprimé par notre Société de voir réunir les œuvres de même tendance. Cela pourrait se faire semble-t-il sans difficulté. Chacun y gagnerait, les artistes d'abord qui ne pourraient plus se plaindre d'un voisinage gênant et le public qui aurait moins de peine à se reconnaître au milieu d'une Exposition où un certain ordre aurait été observé. Sans compter que cela faciliterait la tâche des placeurs, ce qui n'est pas un avantage à dédaigner.

JURY DE L'EXPOSITION.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que notre Société devrait fournir la liste des artistes proposés en nombre double, sur laquelle les exposants seront appelés à voter. Les sections qui ne l'auraient pas encore fait sont priées de bien vouloir envoyer leurs propositions au Comité central ¹.

EXPOSITION DE BALE

M. le président de la commission fédérale des Beaux-Arts à la suite d'une demande que nous lui avons adressée a bien voulu prolonger le délai pour l'envoi des œuvres à l'Exposition.

Cette date a été fixée au 5 juillet.

Cependant pour faciliter la tâche de l'Administration, il est instamment recommandé aux artistes qui pourront le faire de ne pas attendre au dernier moment pour effectuer leur envoi.

L'Exposition de Bâle et le jury d'admission.

Les locaux dans lesquels sera installé le Salon fédéral, à Bâle, offrent un développement de cimaise de 330 mètres au total.

Nous avons déjà dit qu'une partie de l'Exposition occupera les salles de la Kunsthalle; l'autre sera disposée au Casino aménagé à cet effet.

Cette disposition de l'Exposition dans deux bâtiments différents n'est évidemment pas heureuse; mais c'était la seule solution d'organiser le Salon cette année. Il faut donc bien s'en contenter et même se féliciter d'avoir pu disposer de ces salles.

Quoique le règlement de la Commission fédérale des

¹ Voir le dernier numéro de l'Art Suisse.

Beaux-Arts ait prévu l'organisation du Salon fédéral tous les deux ans, voici quatre années que le dernier eut lieu, à Lausanne, et, cependant, le désir, souvent formulé, par les artistes, serait de pouvoir chaque année soumettre, collectivement, leurs travaux au jugement du public.

Mais il y a loin de l'expression d'un désir, jusqu'à sa réalisation, et, de longtemps, il ne faut pas espérer voir aboutir la solution dont chacun serait satisfait.

Quels sont donc les obstacles insurmontables qui nous empêchent, nous Suisses, d'obtenir les avantages accordés aux artistes de tous les pays qui nous environnent et qui nous privent d'un Salon annuel? — Le manque de locaux, dira-t-on. — Evidemment, c'est l'invariable réponse, et, malheureusement, c'est actuellement la seule juste.

Mais est-ce bien une raison, et au lieu de renoncer à laisser bénéficier les artistes d'une institution qui leur rend de grands services, ne devrait-on pas chercher à remédier à cette situation déplorable.

Partout ailleurs la question s'est posée de la même façon que chez nous, seulement nos voisins n'ont pas considéré cette difficulté comme un motif suffisant pour justifier une inertie préjudiciable à toute une catégorie de citoyens.

Il est bien vrai que nous n'avons pas de locaux, mais c'est précisément une raison pour en créer. Nous ne faisons pas partie d'un pays si misérable, qu'on ne puisse obtenir, du gouvernement ou des Chambres, les crédits nécessaires pour élever un immeuble dans ce but au moins dans une ville importante de la Suisse allemande et une de la Suisse française.

Il est superflu pensons nous de rappeler la nécessité pour un Etat de laisser une place à l'Art au milieu de ses préoccupations presque exclusivement utilitaires, et personne aujourd'hui ne voudrait contester son intérêt au point de vue économique et social.

Le souci de ne pas laisser les artistes suisses en infériorité vis-à-vis de leurs collègues des autres pays, devrait du reste suffire pour légitimer un sacrifice qui ne sera pas inutile.

C'est à la Commission fédérale des Beaux-Arts de prendre une initiative dans ce sens. Elle sera appuyée par tous les groupes d'artistes et les sociétés d'amateurs indistinctement et nous ne doutons pas que devant cette unanimité une proposition comme celle là ne soit défendue par M. le conseiller fédéral Ruchet lui-même.

On peut faire valoir qu'on n'a pas hésité à dépenser des millions pour déployer un luxe, qu'on peut trouver exagéré, dans des bâtiments comme les gares des chemins de fer ou des hôtels des postes, et qu'un peu d'économie de ce côté là nous permettrait de trouver les ressources nécessaires à la construction du bâtiment qui nous manque.

Il n'est pas utile de faire quelque chose de grandiose, ni de coûteux. L'affaire du reste combinée avec l'installation d'autres services, pourrait même être avantageuse.

Ces locaux n'étant occupés qu'une partie de l'année, pourraient être mis à la disposition d'entreprises variées et les redevances exigées seraient certainement suffisantes pour renter le capital engagé.

Quoiqu'il en soit, nous devons faire l'impossible pour sottir de ce marasme.

Toutes les difficultés que nous rencontrons ont leur souce dans cette pénurie de locaux.

La question des juys d'admission aux expositions entre autre lui est intimement liée.

Lorsqu'il s'agit d'organiser un Salon comme celui de Bâle, par exemple, que l'on soit partisan ou non d'une selection par un jury, on se trouve toujours en face du même problème : 2 à 3000 œuvres présentées (c'est à peu près le chiffre que l'on peu prévoir pour les différents envois) et 7 à 800 places disponibles. Devant cette angoïssante difficulté, il n'y a pas d'autre alternative que de refuser les 1500 à 2000 œuvres qu'il est matériellement impossible de caser.

Il est certain et nous nous hâtons de le dire que ce dernier chiffre représente bien proportionnellement le nombre d'œuvres refusables au point de vue de leur qualité autant qu'au point de vue de la quantité.

Dès lors toute la question se résume dans la façon dont il sera procédé au choix des œuvres désignées à figurer à l'exposition.

C'est à ce moment là qu'entre en scène le jury, dont la nomination s'impose et ceci nous amène à parler de la manière dont il est composé.

On a beaucoup critiqué la disposition du règlement de la Commission des Beaux-Arts qui laisse à la Société PSA le soin de présenter la liste des noms des artistes parmi lesquels le jury doit être choisi.

Naturellement les représentants de la Sécession à cette commission on jeté des hauts cris et ont réclamé de pouvoir également présenter des noms.

On pourrait objecter à ces messieurs qu'ayant provoqué une scission de la société des PSA précisément parce qu'ils ne sont pas partisans du jury, qu'ils sont mal venus à réclamer un avantage dans une question dont ils contestent l'utilité.

Au surplus, la Sécession n'est pas issue d'un principe, mais du mécontentement de ses membres refusés au Salon fédéral et constatant, après coup, la nécessité d'un jury. Ils ne pourraient donc présenter une liste qu'en renonçant au règlement ayant servi de base à sa constitution, et dès lors l'existence même de la société n'aurai plus d'objet.

Cette institution du jury étant établie et la nécessité dans laquelle il se trouvera d'éliminer les deux tiers des travaux présentés, il s'agit de s'entendre au sujet des pouvoirs qui lui sont attribués et de la sécurité de jugement que l'on est en droit de réclamer de chacun de ses membres.

Il est indispensable d'avoir des garanties quant à la capacité des artistes qui en font partie, et c'est pour cette raison que la société des PSA est chargée de présenter une liste.

Chacun des noms proposés est discuté dans toutes les sections de la société et pour pouvoir figurer sur la liste, il faut déjà avoir obtenu la majorité des voix des sections.

Il est donc bien impossible de mettre en avant le nom d'un artiste ne remplissant pas les conditions requises.

De plus, cette liste étant présentée en nombre double l'exposant a encore la faculté de choisir parmi les noms qui lui sont présentés.

Ce privilège qui nous a été accordé depuis de longues années, grâce à l'appui du gouvernement de ce temps là, est appelé à disparaître avec le nouveau règlement de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

S'il est appliqué, il n'est pas difficile de prévoir ce qui va se passer.

Les exposants sollicités de toutes part seront appelés à voter sur un très grand nombre de noms, leurs voix s'éparpilleront sur chacun d'eux, et l'on pourra voir des artistes élus par un nombre de suffrages ridicule par rapport au chiffre total des exposants. Le résultat donnera un jury tout à fait hétéroclite ne représentant en aucune façon les différentes tendances pratiquées et sans aucune autorité.

Alors les artistes les plus intéressants qui seront toujours en minorité vis-à-vis de la masse, s'abstiendront. Les sollicitations individuelles parviendront toujours plus nombreuses à la Commission fédérale des Beaux-Arts et l'on se présentera aux Salons fédéraux avec des budgets toujours plus restreints.

Est-ce là ce que l'on cherche? Nous ne le pensons pas. Si l'on veut conserver à nos expositions nationales le caractère véritablement artistique et éviter l'encombrement des productions mercantiles, sans intérêt, il faut laisser aux artistes dont le talent n'est pas discuté le soin de juger leurs confrères.

Un procédé qui consisterait à donner à des artistes, sans valeur, la responsabilité du choix indispensable aboutirait rapidement à la désorganisation complète des rares manifestations artistiques officielles sur lesquels chacun doit compter pour aider au développement de l'art dans notre pays.

En art il ne peut être question de l'égalité de tous les talents et des droits de chaque citoyen chers au gouvernement.

Les conditions d'admissions sont les mêmes pour chacun, le principe d'égalité étant par cela même sauvegardé on ne saurait aller plus loin.

Depuis des années déjà la société des PSA lutte contre cette conception erronée qui, nous ne savons par quelle suite de raisonnements, arrive à confondre l'égalité avec le mérite. Le respect d'autrui très démocratique n'a rien à faire avec l'appréciation de la supériorité intellectuelle ou autre dérivant du travail individuel. Dans aucun domaine excepté celui des Beaux-Arts on protège la médiocrité au détriment de l'évolution et du développement intellectuel de la nation.

Nous ne pouvons pas nous placer à ce point de vue. En voulant contenter tout le monde, on n'arrivera qu'à indisposer ceux dont les noms représent incontestablement le mouvement artistique en Suisse.

Et pour en revenir à l'objet motivant le début de cet article, nous dirons qu'en se plaçant surtout au point de vue du gouvernement, qui ne désire pas favoriser les uns plus que les autres, la seule solution est dans la création de locaux suffisants.

A ce moment là, si nous n'avons pu réussir à faire préla valoir nos idées, on pourra aborder la question de la suppression complète des jurys et organiser des expositions par groupes. Ce n'est qu'une question de place, mais en attendant ne paralysons pas les efforts des artistes de talent pour satisfaire à cette vaine considération démocratique de l'égalité et du droit de chacun.

Cette préoccupation pourrait mener le gouvernement plus loin qu'il ne le voudrait et le mouvement une fois donné, il est bien difficile de réagir.

Notre devoir est d'attirer son attention sur les conséquences qu'entraînerait une modification dans le sens proposé par la commission, des dispositions régissant encore aujourd'hui les expositions nationales.

Sous ce régime le niveau des salons s'est incontestablement élevé et nous voulons espérer que Monsieur le chef du Département de l'Intérieur actuel voudra bien adopter la manière de voir toujours défendue par notre société, bien avant même qu'il soit question de la Sécession, et si bien comprise par ses prédécesseurs.

Il peut sans inconvénients supporter les criailleries de ceux qui refusent de soumettre leurs œuvres au jugement éclairé de leurs confrères; mais le contraire le mettrait dans une situation beaucoup plus difficile.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

La section de Zurich qui s'était chargée d'étudier la possibilité d'organiser notre Exposition dans cette ville, vient d'informer le Comité central que les locaux sur lesquels elle comptait ne sont pas disponibles.

Elle est donc obligée d'y renoncer.

Les sections qui pourraient s'en charger voudront bien taire des propositions au Comité central.

EXPOSITION DU TURNUS

Un certain nombre d'artistes, romands particulièrement, se plaignent très vivement de la manière dont la sélection a été faite au dernier Salon du Turnus.

Nous n'avons aucun moyen d'intervenir dans les nominations des membres de ce Jury, le Kunstverein étant maître de le composer comme il l'entend; mais nous pouvons demander à la Commission fédérale des Beaux-Arts comment il se fait qu'elle n'impose pas à cette société qui est seule à bénéficier d'un subside fédéral annuel pour des acquisitions, l'obligation de faire figurer dans ce Jury une proportion équitable d'artistes romands.

L'élément suisse-allemand était seul représenté dans ce Jury et sans vouloir suspecter le moins du monde les intentions de ces messieurs, il en résulte cependant que les artistes romands ont été sacrifiés, et qu'ils ne peuvent par conséquent pas participer aux acquisitions officielles.

S'il ne s'agissait pas d'artistes sérieux, nous n'en aurions pas parlé, nous n'avons pas l'habitude de nous plaindre de la sévérité des Jurys en général; mais cette fois-ci il semble bien que le fait d'avoir négligé de représenter dans le Jury toute une catégorie d'artistes suisses leur a été préjudiciable.

Si la Commission fédérale ne veut pas imposer des conditions, au moins pourrait-elle en tenir compte lorsqu'elle choisit les commissaires délégués à ce Jury. A. S.

Exposition de Venise.

La question de la participation des artistes suisses à l'Exposition de Venise est revenue sur le tapis à la dernière assemblée de la commission fédérale des B. A. Déjà avant que nous ayons renoncés à organiser cette manifestation, M. Guidini, membre de la commission s'était mis en rapport avec M. Fradeletto, secrétaire général de l'Exposition de Venise, afin de substituer l'action officielle à celle de notre société.

Aujourd'hui, il fait la proposition ferme à la commission d'organiser une section suisse.

Cette proposition n'a pas rencontré un grand enthousiasme, cependant aucune décision n'a été prise.

Nous tenons pour notre part à rappeler que nous avons renoncé à cette Exposition à cause des trais qu'entraîne l'aménagement et la décoration des salles mises à notre disposition.

D'un autre côté, le nombre des participants devant être fort restreint, nous pensons que si ces frais doivent être supportés par la subvention aux beaux-arts, qu'il est préférable d'employer cet argent a des acquisitions d'œuvres d'art en Suisse.

Il serait évidemment fort intéressant et utile de voir les artistes figurer à Venise, mais les frais que nécessiterait cette entreprise ne sont pas en rapport avec nos trop modestes ressources.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS, GENÈVE, MAI 1908.

La 2^{me} Exposition de cette société organisée au palais électoral vient de fermer ses portes.

Arrangée avec goût, elle fut relativement très fréquentée, et renfermait nombre d'œuvres fort intéressantes spécialement dans la section de l'Art Décoratif.

A cette occasion nous voulons constater l'essor nouveau et l'importance que prend cette société, depuis que nous

avons décidé de ne pas admettre les femmes artistes dans la nôtre.

Chacun a compris les raisons de notre attitude et un grand nombre d'artites femmes particulièrement partagent absolument notre manière de voir.

La réussite de cette dernière Exposition prouve du reste que leur société, poursuivant le même but, peut parfaitement marcher parallèlement avec la nôtre, sans qu'il soit indispensable de les réunir pour permettre soit aux uns soit aux autres de manifester en dehors des Expositions nationales.

Il y a même un avantage à voir chacun de nous vivre sa propre existence.

Par exemple au point de vue de l'organisation des Expositions de société, l'exiguité des locaux disponibles, nécessite une division par groupe et celle-ci parait tout indiquée.

Cela ne nous empêche pas de suivre avec toute la sympathie qu'elle mérite; les efforts faits par cette jeune société, et de compter sur sa collaboration lorque les circonstances se présenteront.

Pour le moment nous voulons espérer qu'elle s'inspirera pour le recrutement ee ses membres de l'exemple que nous lui donnons en insistant sur la qualité de ses candidates.

C'est là qu'est la chose importante; car il s'agit de représenter des valeurs individuelles et non pas une majorité de médiocrités. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra exiger d'être mise sur le même pied que nous.

Il y a du reste suffisamment de véritables artistes parmi l'élément féminin, pour que ce but soit atteint et nous le lui souhaitons sans aucune arrière pensée.

LES ACQUISITIONS DE LA CONFÉDÉRATION ET LES EXPOSITIONS DU KUNSTVEREIN

Dans le n° 28 des « Mittheilungen » M. Abt en réponse à la statistique des acquisitions faites par la Confédération que nous avons publiée dans « l'Art Suisse, » conteste l'exactitude du résultat donné par ce travail.

Il ne nous est pas possible de discuter les chiffres avancés, vu que nous ne possédons pas les documents officiels auxquels il serait nécessaire de se reporter, pour avoir une opinion personnelle. Nous tenons cependant à dire que nous avons publié la liste des acquisitions dressée par M. Vuillermet uniquement dans le but de faire constater que les artistes romands ne sont nullement favorisés, comme le croyaient les membres de la section de Berne.

C'est cela qu'il était bon d'établir et les résultats obtenus par M. Abt ne font que confirmer notre opinion à ce sujet.

Au courant de l'article accompagnant ces chiffres. M. Abt déclare que les artistes romands n'ont qu'à s'en prendre à eux s'ils sont achetés moins souvent que leurs collègues, Suisses allemands, dans les expositions du Turnus, et il prend

la peine d'expliquer que s'ils ne le sont pas c'est qu'ils n'exposent pas.

Cela va sans dire. Mais ce qui paraît moins naturel, c'est précisément d'obliger les artistes à passer par l'intermédiaire d'une société, dont ils ne partagent pas les idées, pour pouvoir bénéficier d'un subside fédéral. On parle beaucoup des privilèges accordés à notre société, mais en voici un qui nous paraît bien autrement caractérisé et cette tyrannie qui nous est imposée n'est pas précisément très démocratique.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS ET DES SOCIÉTAIRES

Monsieur le Président,

La section de Berne porte à la connaissance du comité central la proposition suivante qui a été adoptée à l'unanimité dans la séance du 14 mars.

C'est de nommer à la prochaine assemblée générale membre d'honneur de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses notre collègue Ferdinand Hodler qui par ses œuvres et par son grand talent honore notre profession et tout notre pays.

Pour la section de Berne: Le président, Ad. Tièche.

Zurich, le

A Monsieur A. Silvestre, président de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Cher collègue,

La section de Zurich a pris connaissance du rapport de ses delégués, concernant les décisions prises à la dernière assemblée à Berne.

La section s'était opposée par l'organe de ses représentants au ralentissement de l'élaboration de la proposition Abt, et la rupture des pourparlers.

Elle demandait la liquidation des engagements pris à ce sujet, considérant qu'il n'y avait aucun rapport entre ces échangements de vues, et les nominations à la commission fédérale des Beaux Arts

Le président central ayant déclaré qu'il avait été invité à la conférence par M. le conseiller Ruchet; il existait parfaitement une relation entre sa tâche et les dernières nominations. Car a-t-il dit si le Département fédéral désire notre collaboration pour aplanir un différent existant, il doit tenir compte également de nos desiderata à propos des nominations à la commission fédérale des Beaux Arts. N'ayant pas agit de la sorte notre président aurait refusé pour le moment sa collaboration.

En outre l'élaboration de la proposition Abt, comportant le règlement des relations futures entre les sociétés et l'administration, ce travail demande beaucoup de réflexion avant de pouvoir être rédigé.

De telles déclarations ont décidé nos délégués d'admettre le poin de vue de notre président central.

Toutefois ils ont exprimé leur regret que ces considérations qui modifient notre appréciation n'aient pas été publiées dans ΓArt Suisse. Ils ont constaté à ce sujet qu'elles ne figurent point dans le texte allemand et que le texte français n'a pas été publié.

La section de Zurich insiste sur la publication du texte français, ceci éviterait des malentendus etc.

Nous nous permettons de vous communiquer le rapport du Kunstverein du 13 nov. 1907 d'après lequel nous ne pouvons voir dans la tâche dont notre président fut chargé, une élaboration d'un règlement, mais plutôt un aperçu destiné a être publié dans les divers organes.

Nous prions notre président central de nous fournir quelques explications à ce sujet.

La section de Zurich désire qu'on effectue enfin la publication nouvelle de nos statuts. (Le comité de rédaction avait déjà été désigné à l'assemblée de Fribourg.)

Les membres passifs suivants ont été inscrits dans notre section:

M. Richard Kissling, Sonnenquai, 30, Zurich 1.

» Prof. Dr H. Rölli, Pestalozzistrasse, Zurich V.

» Fritz Meyer, Zollikerstrasse, Zurich V.

Nous vous prions de leur faire parvenir le journal.

Ces messieurs devant recevoir une carte de membre, celli-ci serat-elle uniforme pour toutes les sections ou chacune d'elle doit elle s'occuper de faire faire des cartes ?

Dans ce cas veuillez nous le faire savoir de suite etc.

Le président : L. RIGHINI.

Cette lettre nous est parvenue au moment où le dernier numéro était sous presse, il n'a pas été possible de la faire paraître à ce moment.

On trouvera dans les différents articles contenus dans ce numéro le point de vue exact auquel s'est placé le Comité Central au sujet de la proposition Abt. Nous ne voulons donc pas y revenir ici.

Des considérations économiques nous ont décidé de ne pas publier le texte du journal en deux langues dans un même numéro. Cependant pour éviter des malentendus, ou de fausses interprétations d'une traduction défectueuse, nous enverrons au président de chaque section, un numéro français et allemand.

Le projet de rédaction des statuts va être incessamment envoyé aux membres faisant partie de la commission de rédaction.

Le Comité Central se chargera de faire imprimer les cartes de membres passifs et les enverra aux comités des sections au fur et à mesure que les candidats lui seront annoncés.

A. S.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA SECTION DE ZURICH

« La lettre de M. Jeanneret nous a surpris, personne n'a jamais pensé à abdiquer nos droits. Le Comité Central à parfaitement bien fait remarquer à M. Jeanneret que les